

ORDONNANCE

DU ROI,

CONCERNANT

LA MARÉCHAUSSÉE.

*Du 28 Avril 1778.*



A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

---

M. DCCLXXVIII.

ORDONNANCE

DU ROI.

LETTRES ET PATENTES  
CONCERNANT

LA MARIÉCHAUSSÉE.

Le 28 Avril 1778.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCC.LXXVIII.



# T A B L E

D E S

## TITRES ET ARTICLES

Contenus dans cette Ordonnance.

### TITRE PREMIER.

*DE la Constitution, Composition & Formation. . . . .* Page 2

#### A R T I C L E S de ce Titre.

<i>Les trente-trois compagnies de Maréchaussée, réunies en un Corps ; les Maréchaux de France, Chefs &amp; Commandans . . . . .</i>	Ibid.
<i>Composition de la Maréchaussée . . . . .</i>	3
<i>Six Divisions . . . . .</i>	Ibid.
<i>Composition des compagnies &amp; des brigades . . . . .</i>	4
<i>Composition de la compagnie de Corse . . . . .</i>	Ibid.
<i>Composition de la compagnie des Voyages &amp; Chasses . . . . .</i>	Ibid.
<i>Détachement de Cavaliers de la compagnie des Voyages &amp; Chasses .</i>	Ibid.
<i>Suppression &amp; remboursement des Prévôts particuliers &amp; Lieutenans de la compagnie de Bourgogne . . . . .</i>	5
<i>Suppression des grades d'Exempt, &amp;c. . . . .</i>	Ibid.
<i>Rang de la Maréchaussée . . . . .</i>	Ibid.
<i>Rang des Officiers . . . . .</i>	6
<i>Les Inspecteurs choisis parmi les Prévôts généraux . . . . .</i>	Ibid.
<i>Les places de Prévôt général &amp; de Lieutenant, accordées sur la présentation des Maréchaux de France . . . . .</i>	7
<i>Présentation aux places de Prévôt général . . . . .</i>	Ibid.
<i>Présentation aux places de Lieutenant . . . . .</i>	Ibid.
<i>Disposition des places de Sous-lieutenant . . . . .</i>	8
<i>Présentation par Mons. le Prince de Condé aux places de Prévôt général, de Lieutenant &amp; de Sous-lieutenant de la compagnie de Bourgogne . .</i>	Ibid.
<i>Brevets de retenue, remboursés à chaque mutation. Commissions au lieu de Provisions après le remboursement . . . . .</i>	9

<i>Les Maréchaux-des-logis &amp; Brigadiers présentés par les Prévôts généraux.</i>	9
<i>Places de Cavaliers ; les Prévôts généraux y proposeront . . . . .</i>	10
<i>Nomination par Mons. le Prince de Condé aux places de Maréchal-des-logis, de Brigadier &amp; de Cavalier de la compagnie de Bourgogne . .</i>	Ibid.
<i>Permission aux Prévôts généraux, d'admettre des Surnuméraires . . . .</i>	11
<i>Les Maréchaux-des-logis, Brigadiers &amp; Cavaliers, pourvus en vertu de commissions . . . . .</i>	Ibid.
<i>Défenses de rien recevoir pour la présentation aux places . . . . .</i>	Ibid.
<i>Exempts faits Sous-lieutenans ; le surplus réformé avec pensions . . . .</i>	12
<i>Brigadiers faits Maréchaux-des-logis ; places de Brigadier données aux Sous-brigadiers . . . . .</i>	Ibid.
<i>Brigadiers, Sous-brigadiers &amp; Cavaliers à réformer, avec ou sans retraite . . . . .</i>	Ibid.
<i>Chevaux abandonnés aux bas Officiers &amp; Cavaliers réformés, ou vendus au profit de la Masse . . . . .</i>	13
<i>Habillement, équipement, &amp;c. abandonnés aux bas Officiers &amp; Cavaliers réformés . . . . .</i>	Ibid.
<i>Les Brigades réparties également dans le royaume, feront le service sans distinction de provinces, généralités, &amp;c. . . . .</i>	Ibid.

---

## TITRE II.

<i>De la Subordination &amp; Discipline . . . . .</i>	14
---	----

### ARTICLES de ce Titre

<i>Subordination graduelle observée comme dans les Troupes . . . . .</i>	Ibid.
<i>Les Officiers subordonnés aux Gouverneurs &amp; Commandans dans les provinces, Gouverneurs des places, &amp;c. . . . .</i>	Ibid.
<i>Revue par les Officiers généraux commandant les divisions des Troupes ; subordination envers eux . . . . .</i>	15
<i>Les arrêts ordonnés par chaque Officier à son inférieur . . . . .</i>	Ibid.
<i>La peine de la prison ordonnée par les Sous-lieutenans &amp; les bas Officiers, chacun à son inférieur . . . . .</i>	Ibid.
<i>Bas Officiers ou Cavaliers cassés s'ils refusent de se rendre en prison . . .</i>	16
<i>Conseils de guerre pour juger ceux qui maltraiteroient leurs Officiers ou bas Officiers . . . . .</i>	Ibid.
<i>Permission nécessaire aux Officiers pour se marier . . . . .</i>	Ibid.
<i>Bas Officiers &amp; Cavaliers destitués, s'ils se marient sans permission . .</i>	Ibid.

Congés

<i>Congés des Officiers</i> . . . . .	17
<i>Permission aux Officiers de s'absenter</i> . . . . .	Ibid.
<i>Congés des bas Officiers &amp; Cavaliers. Permission de s'absenter</i> . . . . .	Ibid.
<i>Surnuméraires détachés pour remplacer les absens</i> . . . . .	18
<i>Perte d'appointemens &amp; prison, si le terme du congé est excédé; absens sans congé, cassés</i> . . . . .	Ibid.
<i>Les Prévôts généraux tenus de prendre l'agrément des Gouverneurs ou Commandans pour profiter de leurs congés; les Intendans prévenus</i> . . . . .	Ibid.
<i>Bas Officiers &amp; Cavaliers faisant commerce, &amp;c. destitués</i> . . . . .	19
<i>Injonction aux Chefs de brigade &amp; Cavaliers, de loger aux casernes; défense aux femmes d'y coucher</i> . . . . .	Ibid.
<i>Heures de rentrée à la caserne</i> . . . . .	Ibid.
<i>Le Chef de brigade prévenu des absences de la caserne; tenue des Cavaliers lorsqu'ils en sortiront</i> . . . . .	Ibid.
<i>Propreté des casernes</i> . . . . .	20
<i>Chevaux pansés &amp; abreuvés à la même heure</i> . . . . .	Ibid.
<i>Inspection des Chefs de brigade, lorsqu'elles partiront des casernes</i> . . . . .	Ibid.
<i>Punitions des bas Officiers &amp; Cavaliers qui s'enivreront</i> . . . . .	Ibid.
<i>Punitions de ceux qui querelleront leurs camarades</i> . . . . .	Ibid.
<i>Injonction aux Chefs de brigade d'être honnêtes envers les Cavaliers</i> . . . . .	21
<i>Comptes rendus par les Inspecteurs aux Maréchaux de France</i> . . . . .	Ibid.

## TITRE III.

<i>Des fonctions des Officiers</i> . . . . .	21
--	----

## ARTICLES de ce Titre.

<i>Reuves des Inspecteurs</i> . . . . .	Ibid.
<i>Informront de leur marche les Prévôts généraux</i> . . . . .	Ibid.
<i>Prendront l'agrément des Gouverneurs, Commandans, &amp;c.</i> . . . . .	22
<i>Se feront remettre le contrôle de chaque lieutenance; détails qu'il doit contenir</i> . . . . .	Ibid.
<i>Revue des Brigades à pied; ce qui doit y être fait</i> . . . . .	Ibid.
<i>Contrôle réformé; Officiers, bas Officiers &amp; Cavaliers interrogés</i> . . . . .	23
<i>Revue à cheval; examens &amp; vérifications à y faire</i> . . . . .	Ibid.
<i>Sujets à renvoyer ou à punir</i> . . . . .	24
<i>Disposition concernant ceux de la compagnie de Bourgogne</i> . . . . .	25

<i>Conseil d'administration lors des revues des Inspecteurs; objets qui y seront traités. . . . .</i>	25
<i>Vérifiera les caisses de la Masse de remonte, &amp; s'il y aura lieu d'en partager les bénéfices. . . . .</i>	26
<i>Examinera les demandes de payemens extraordinaires. . . . .</i>	Ibid.
<i>Deux mois à employer par les Inspecteurs à leurs revues. . . . .</i>	Ibid.
<i>Rédaction &amp; envoi des états de leurs revues. Viendront en rendre compte au Secrétaire d'État de la guerre. . . . .</i>	27
<i>Compte à rendre à Mons. le Prince de Condé, par l'Inspecteur de la compagnie de Bourgogne, de ses observations. . . . .</i>	Ibid.
<i>Revues des Prévôts généraux. . . . .</i>	Ibid.
<i>Époques de ces revues; examen &amp; vérifications à y faire. . . . .</i>	28
<i>Vérification de l'état des procédures. Compte à en rendre. . . . .</i>	Ibid.
<i>Visite des Officiers de robe des Sièges prévôtaux, aux Prévôts généraux lors de leurs revues. . . . .</i>	29
<i>Recommandations par les Prévôts généraux aux brigades. Punitions publiques. . . . .</i>	Ibid.
<i>Louanges méritées, publiquement données. . . . .</i>	Ibid.
<i>Tournées des Lieutenans dans les lieux de résidence des brigades; leurs époques, objet de la première. . . . .</i>	Ibid.
<i>Visites &amp; vérifications; notes à prendre; contrôle à envoyer. . . . .</i>	30
<i>Seconde tournée des Lieutenans; informations à prendre. . . . .</i>	Ibid.
<i>Troisième tournée; son objet. . . . .</i>	Ibid.
<i>Crimes &amp; délits constatés par les Lieutenans; informations &amp; procédures en conséquence; brigades rassemblées. . . . .</i>	31
<i>Ordres des Lieutenans, donnés aux brigades par la voie des Sous-lieutenans. . . . .</i>	Ibid.
<i>Injonctions aux Lieutenans de faire servir exactement les Sous-lieutenans. . . . .</i>	32
<i>Fonctions ordinaires des Sous-lieutenans. . . . .</i>	Ibid.
<i>Vérifications à faire par les Sous-lieutenans, de la conduite &amp; du service; compte à en rendre. . . . .</i>	33
<i>Autres vérifications &amp; examens par les Sous-lieutenans. . . . .</i>	Ibid.
<i>Porteront aux brigades l'argent de leur Solde, &amp;c. . . . .</i>	Ibid.
<i>Se feront accompagner par deux Cavaliers. . . . .</i>	Ibid.
<i>Commanderont les détachemens de quatre ou cinq brigades; les rassembleront au besoin. . . . .</i>	34
<i>Ne feront jamais de conduite. . . . .</i>	Ibid.
<i>Défenses aux Sous-lieutenans de manger chez les Chefs de brigade. . . . .</i>	Ibid.
<i>Défense générale à tout Officier de manger chez un Officier inférieur. . . . .</i>	Ibid.

## TITRE IV.

*Du Service ordinaire des Brigades . . . . . 35*

## ARTICLES de ce Titre.

<i>Ordre à prendre pour le service ; &amp; compte à en rendre . . . . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Tournée journalière pour chaque brigade . . . . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Informations à faire dans les tournées . . . . .</i>	<i>36</i>
<i>Gens à arrêter &amp; à relâcher ; procès-verbaux à dresser ; conduites dans les prisons . . . . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Criminels , gens suspects , vagabonds &amp; déserteurs . . . . .</i>	<i>37</i>
<i>Affassins , voleurs &amp; autres délinquans , domiciliés ou non , arrêtés en flagrant délit . . . . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Procès-verbaux des déclarations faites aux Chefs de brigade . . . . .</i>	<i>38</i>
<i>Recherches des gens suspects dans les auberges . . . . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Procès-verbaux à dresser des crimes &amp; délits . . . . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Police des bas Officiers &amp; Soldats en semestre . . . . .</i>	<i>39</i>
<i>Visa de leurs congés . . . . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Semestriers en retard de rejoindre . . . . .</i>	<i>40</i>
<i>Visite à l'entrée de la nuit , des fermes &amp; cabarets isolés . . . . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Patrouilles les jours de foire &amp; de marché par les brigades des lieux où ils se tiendront . . . . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Transport d'une ou plusieurs brigades aux foires , marchés , fêtes patronales &amp; assemblées . . . . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Service des brigades aux foires , marchés &amp; assemblées . . . . .</i>	<i>41</i>
<i>Retour aux résidences ; les voyageurs protégés . . . . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Correspondance des brigades entr'elles . . . . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Objets des correspondances . . . . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Certificats pour constater l'exactitude des correspondances . . . . .</i>	<i>42</i>
<i>Escortes des Troupes en marche . . . . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Journal du service ordinaire. Vérification de ce service . . . . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Les Intendans informés des évènements &amp; découvertes qui intéresseront leur administration . . . . .</i>	<i>43</i>

## TITRE V.

*Du Service extraordinaire* . . . . . 44

## ARTICLES de ce Titre.

*Destination de la Maréchaussée en général; ordres qu'elle doit exécuter*, Ibid.

*Ordres à exécuter pour le bien de la justice & de la police générale; devoir de la Maréchaussée, lors des rentrées des Cours & cérémonies publiques* . . . . . Ibid.

*Forme à employer par les Intendans pour l'exécution de ce qu'ils auront à prescrire à la Maréchaussée*. . . . . 45

*Ce que devront faire les Lieutenans & Chefs de brigade, lors des tournées des Intendans* . . . . . Ibid.

*Officiers de Justice & autres, tenus de faire leurs réquisitions par écrit à la Maréchaussée*. . . . . Ibid.

*Défenses aux Juges & autres personnes désignées, de se servir des termes: ordonnons, enjoignons ou mandons*. . . . . 46

*Les Chefs de brigade & Cavaliers s'en tiendront à la main-forte, sans s'immiscer dans les fonctions des Huissiers* . . . . . Ibid.

*Ne serviront que comme garde de police, & main-forte à Justice, lors des exécutions* . . . . . Ibid.

*Conduites des Prisonniers* . . . . . 47

*Conduites de brigade en brigade; payement des frais de nourriture des Prisonniers*. . . . . Ibid.

*Étape & logement pour les conduites de Déserteurs & Soldats; payemens pour les autres* . . . . . 48

*Journées de Marches fixées: Comment payées aux Maréchaux-des-logis*. Ibid.

*Escorte des Voitures publiques* . . . . . Ibid.

*Escorte des deniers royaux*. . . . . Ibid.

*Procès-verbaux des troubles, insultes ou excès éprouvés par la Maréchaussée en fonction; captures des délinquans; procédures à la Connétablie*. . . . . 49

*Injonction à la Maréchaussée de se conformer à l'Ordonnance de 1670 & autres*. . . . . Ibid.

## TITRE VI.

*Des Honneurs* . . . . . 49

## ARTICLE de ce Titre.

*Les honneurs rendus par la Maréchaussée, comme les rendent les autres corps des Troupes, sauf ceux dus à M. le Chancelier*. . . . . Ibid.

TITRE VII.

## TITRE VII.

*Des Appointemens & Solde* . . . . . 50

## ARTICLES de ce Titre.

*Fixation des Appointemens ou Solde* . . . . . Ibid.

*Gratifications pour frais de Voyages* . . . . . 51

*Les appointemens & solde payés tous les mois; état à dresser par chaque Lieutenant à cet effet* . . . . . Ibid.

*Retenue pour l'entretien* . . . . . Ibid.

*Défense de faire d'autre retenue sans ordre* . . . . . 52

*Suppression des retenues pour objets étrangers à la subsistance* . . . . . Ibid.

*Appointemens & solde à la guerre* . . . . . Ibid.

## TITRE VIII.

*Des Fourrages* . . . . . 53

## ARTICLES de ce Titre.

*Places de fourrages payées en argent aux Officiers* . . . . . Ibid.

*Ration à chaque bas Officier & Cavalier* . . . . . Ibid.

*Les rations de fourrages payées par tiers* . . . . . Ibid.

*L'argent des fourrages remis au Chef de brigade pour l'approvisionnement commun* . . . . . Ibid.

*Vérification par les Sous-lieutenans, des quantités & qualités achetées: états à en dresser; mesures à établir* . . . . . 54

*Distribution du fourrage* . . . . . Ibid.

*Tiers de ration d'avoine porté en campagne* . . . . . 55

*État de la distribution à tenir par le Chef de brigade* . . . . . Ibid.

*Les états des achats comparés avec ceux de distribution* . . . . . 55

*Les fourrages de la Maréchaussée, exempts de tous droits, comme ceux des Troupes* . . . . . Ibid.

## TITRE IX.

*Du Logement* . . . . . 56

## ARTICLES de ce Titre.

*Casernes, écuries & greniers; ce qu'ils doivent contenir* . . . . . Ibid.

*Défense d'y introduire des Locataires étrangers* . . . . . Ibid.

<i>Sommes à payer pour tenir lieu du logement en nature . . . . .</i>	56
<i>Contribution au payement de ces sommes par tous les habitans non exempts du logement des gens de guerre . . . . .</i>	57
<i>Logement des Officiers, payé en argent . . . . .</i>	Ibid.
<i>Logement effectif fourni aux Inspecteurs, lors de leurs tournées . . . . .</i>	Ibid.
<i>Les Brigades payées du logement; tenues de louer une écurie &amp; greniers communs . . . . .</i>	Ibid.
<i>Chevaux des Cavaliers étrangers logés aux écuries des casernes . . . . .</i>	58
<i>Les Prisonniers déposés en route dans une chambre de la caserne.</i>	Ibid.

---

## T I T R E X.

<i>Des Remontes . . . . .</i>	Ibid.
-------------------------------	-------

### A R T I C L E S de ce Titre.

<i>Trois cents livres à donner par chaque Cavalier entrant, pour l'achat d'un cheval . . . . .</i>	Ibid.
<i>Cas où il sera rendu partie des trois cents livres . . . . .</i>	59
<i>Masse de remonte; Caisses établies chez les Lieutenans . . . . .</i>	Ibid.
<i>Les Lieutenans responsables des deniers de la Masse de remonte . . . . .</i>	60
<i>Achat, âge &amp; taille des chevaux . . . . .</i>	Ibid.
<i>Comptabilité de la Masse de remonte; registre de recette &amp; dépense . . . . .</i>	61.
<i>Vérification de la Masse, lors des revues . . . . .</i>	Ibid.
<i>Partages des bénéfices . . . . .</i>	Ibid.
<i>Condition à laquelle les Chefs de brigade &amp; Cavaliers, participeront au partage des bénéfices . . . . .</i>	62
<i>Chevaux des bas Officiers &amp; Cavaliers morts, retirés, &amp;c. vendus sous quinzaine . . . . .</i>	62
<i>Chevaux des Chefs de brigade &amp; Cavaliers qui changeront de résidence.</i>	Ibid.
<i>Défense de vendre ou changer les chevaux sans permission . . . . .</i>	63
<i>Chevaux des Officiers, signalés . . . . .</i>	Ibid.

---

## T I T R E X I.

<i>De la Bourse commune . . . . .</i>	Ibid.
---------------------------------------	-------

### A R T I C L E S de ce Titre.

<i>Bourse commune dans chaque brigade . . . . .</i>	Ibid.
<i>Registre de recette . . . . .</i>	64

<i>État à envoyer des payemens pour service extraordinaire.</i> . . . . .	64
<i>Avances aux Cavaliers pour les conduites éloignées.</i> . . . . .	Ibid.
<i>Partage de la Bourse commune.</i> . . . . .	Ibid.
<i>Proportion du partage.</i> . . . . .	65

---

## TITRE XII.

<i>Des Revues des Commissaires des guerres.</i> . . . . .	65
---	----

## ARTICLES de ce Titre.

<i>Époques des revues des Commissaires des guerres.</i> . . . . .	Ibid.
<i>Les Prévôts généraux informés des jours de revue ; ordres pour l'assemblée.</i> . . . . .	Ibid.
<i>Contrôles de revue.</i> . . . . .	Ibid.
<i>Forme des contrôles.</i> . . . . .	66
<i>Enregistrement des hommes &amp; des chevaux ; avis des mutations.</i> . . . . .	Ibid.
<i>Renouvellement des contrôles.</i> . . . . .	67
<i>Appel des Hommes.</i> . . . . .	Ibid.
<i>Obligation d'être présens aux revues.</i> . . . . .	Ibid.
<i>Hommes employés pour le Service.</i> . . . . .	Ibid.
<i>Malades.</i> . . . . .	68
<i>Chevaux malades ou éclopés.</i> . . . . .	Ibid.
<i>Procès-verbaux des Chevaux morts.</i> . . . . .	Ibid.
<i>Officiers nouveaux, n'ayant pas encore rejoint, passés absens.</i> . . . . .	69
<i>Bas Officiers &amp; Cavaliers, passés présens du jour de leur arrivée aux brigades, montés ou à pied.</i> . . . . .	69
<i>Mention des congés.</i> . . . . .	Ibid.
<i>Appointemens de ceux qui auront excédé leurs congés.</i> . . . . .	70
<i>Revue des Commissaires des guerres, concertées avec les Inspecteurs.</i> . . . . .	Ibid.
<i>Envois des extraits de revue au Secrétaire d'État de la guerre.</i> . . . . .	Ibid.
<i>Envoi des extraits de revue aux Trésoriers général &amp; particulier.</i> . . . . .	71
<i>Confrontation des extraits avec les contrôles.</i> . . . . .	Ibid.
<i>Les bas Officiers &amp; Cavaliers reçus aux hôpitaux.</i> . . . . .	Ibid.

## TITRE XIII.

*De l'Habillement, Équipement & Armement.*..... 72

## ARTICLES de ce Titre.

<i>Composition de l'habillement.</i> .....	Ibid.
<i>Coupe &amp; proportions de l'habit. Paremens. Boutons.</i> .....	Ibid.
<i>Éguillette. Veste. Culottes. Manteau.</i> .....	73
<i>Coiffure.</i> .....	Ibid.
<i>Distinctions des bas Officiers. Habillement des Trompettes. Habillement des Officiers.</i> .....	74
<i>Distinctions des Officiers.</i> .....	Ibid.
<i>Équipement.</i> .....	75
<i>Harnachement des chevaux.</i> .....	Ibid.
<i>Harnachement des chevaux des Officiers.</i> .....	76
<i>Armement.</i> .....	Ibid.
<i>Armement des Officiers.</i> .....	77
<i>Masse de l'habillement.</i> .....	Ibid.
<i>Objets d'habillement &amp; d'équipement, dont les bas Officiers &amp; Cavaliers set ont tenus de se fournir.</i> .....	Ibid.
<i>Habillement des Surnuméraires.</i> .....	Ibid.

## TITRE XIV.

*Des Récompenses militaires; Privilèges & Exemptions.*.... 78

## ARTICLES de ce Titre.

<i>Pensions de récompenses militaires.</i> .....	Ibid.
<i>Retraite à l'Hôtel des Invalides.</i> .....	Ibid.
<i>Temps de service exigé dans la Maréchaussée, pour y obtenir les pensions de récompense ou retraites. Sur quel pied elles devront être accordées.</i> .....	Ibid.
<i>Ancien habillement donné à ceux qui obtiendront leur retraite.</i> .....	79
<i>Exemptions à ceux qui se retireront après trente années de service.</i> ...	Ibid.
<i>Exemptions, prérogatives &amp; grâces militaires, dont le corps de la Maréchaussée devra jouir.</i> .....	80

